

J'ai le droit d'apprendre dans un environnement sain, riche et stimulant.

J'ai le droit au respect

J'ai le droit de vivre dans une école sécuritaire



Les règles de vie de l'école

- Règle 1. Je suis poli et respectueux en tout temps envers mes pairs et tous les adultes;
- Règle 2. J'adopte un comportement sécuritaire dans la cour de récréation en respectant les règles établies par l'école.
- Règle 3. Je respecte les directives associées au code vestimentaire;
- Règle 4. Je laisse tout appareil électronique à la maison (téléphone cellulaire, caméra, jeux, lecteur MP3, etc.)
- Règle 5. Dans les corridors, je circule calmement et silencieusement;
- Règle 6. Je prends soin du matériel mis à ma disposition et de ce qui appartient à l'école;
- Règle 7. Je laisse toutes friandises à la maison.
- *** L'école n'est pas responsable des bris et des pertes des objets apportés de la maison.

Code vestimentaire

Une tenue vestimentaire et une apparence convenable pour un milieu d'éducation est de rigueur.

- Les cheveux doivent être de couleur naturelle. Toute autre couleur ne sera pas acceptée.
- Les vêtements déchirés, trop courts, trop décolletés, inappropriés et affichant des messages faisant la promotion de violence ou d'intolérance ne sont pas acceptables à l'école.
- Le port des chaussures est obligatoire en tout temps.
*** Le port des souliers sécuritaires est fortement recommandé pour l'extérieur
- La casquette ou le chapeau reste dans le casier de l'élève durant les heures de cours.
- Les vêtements doivent être adaptés à la saison (exemple : bottes, pantalon de neige, chaussures pour l'intérieur et l'extérieur) et aux conditions de la cour de récréation. Les notes des parents ne seront pas considérées. À cet égard, les exigences de l'école prévalent en tout temps.
*** Les jours de fine pluie, les élèves sortiront à l'extérieur, le port de l'imperméable est donc fortement recommandé.

Je m'engage à respecter les règles de vie de l'école et du service de garde

*** Signature septembre : élève : _____ parents : _____

*** Signature janvier : élève : _____ parents : _____

Systeme d'encadrement

Démarche d'intervention pour les manquements mineurs

**** Les manquements mineurs sont les règles de vie de l'école non respectées****

1 ^{er} manquement	Rappel verbal de la règle, modelage et discussion
2 ^e manquement	Conséquence logique et signature du parent
3 ^e manquement	Conséquence logique et signature du parent
4 ^e manquement	Conséquence logique, fiche de réflexion à remplir lors d'une récréation et signature du parent
5 ^e manquement	Conséquence logique, contrat avec l'enfant, signature du parent et de la direction et appel du titulaire
6 ^e manquement	Conséquence logique, rencontre avec la direction, parent, titulaire et TES pour établir un plan d'action

**** Les manquements mineurs seront consignés dans l'agenda de l'élève aux pages 8 et 9 ****

- Exemples de conséquences logiques pour les manquements mineurs : perte d'un privilège ou d'une récréation, geste réparateur, avertissement verbal, contrat....

Démarche d'intervention pour les manquements majeurs

L'élève a commis un manquement majeur en adoptant un comportement irrespectueux tel que : gestes, paroles, signes ou messages écrits dont le but est de :

- Frapper ou blesser volontairement quelqu'un
- Vandaliser
- Refuser avec persistance de collaborer suite à une intervention faite par un adulte
- Intimider, harceler
- Voler
- Autre

-Exemples de conséquences logiques pour les manquements majeurs : retrait au centre d'aide, suspension à l'interne ou à l'externe, contrat, rencontre avec la direction...

**** Veuillez prendre note que tout manquement majeur sera pris en charge par le centre d'aide de l'école et que les parents seront mis au courant. ****

Mesure de contrôle

Les intervenants pourront recourir à des mesures contraignantes lorsque la sécurité de l'élève ou des autres personnes est compromise. Il s'agit d'une mesure de dernier recours.